

## Rapport annuel

# SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG

## (GOAS KOLL)

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2021

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	5
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>6</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	9
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>10</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	13
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	14
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>15</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	15
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	15
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	15
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	15
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	15
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>16</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	16

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le syndicat de GOAS KOLL – TRAOU LONG regroupe depuis le 1er janvier 2017, les ex syndicat de GOAS KOLL et de TRAOU LONG.

Il adhère au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.

Sur son territoire, on trouve 2 services :

- le service de l'ex GOAS KOLL (affermage SAUR)
- le service de l'ex TRAOU LONG (affermage SAUR).

**Le présent rapport concerne uniquement le service : EX GOAS KOLL.**

Les communes de ce service sont les suivantes : CHAPELLE-NEUVE (LA), GURUNHUEL, LOC-ENVEL et PLOUGONVER.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

2 100 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2029.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	de la peinture des menuiseries métalliques, de la peinture des ouvrages peints, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des peintures extérieures, des peintures intérieures
<b>Prestations particulières</b>	recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, de la voirie, des canalisations, des canalisations <12m, des captages, des ouvrages de traitement, des poteaux incendie, des toitures, couvertures, du génie civil
<b>Prestations particulières</b>	Inspection télévisée des captages, traitement chimique des massifs filtrants

## ■ RESSOURCES EN EAU

### • Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2020 [m³]	Prélèvement 2021 [m³]	Variation 2020/2021
Captage du Pantou-Plougouner PLOUGONVER Prélèvement en nappe souterraine	30			
Captage de Lavalout PLOUGONVER		116 418	117 153	+0,63 %
Captage de Coz park-Plougouner PLOUGONVER Prélèvement en nappe souterraine				
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>116 418</b>	<b>117 153</b>	<b>+0,63 %</b>

### • Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2020 [m³]	Importé en 2021 [m³]
SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT - ARGOAT	24 235	25 666

### • Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2020 [m³]	Production 2021 [m³]	Variation 2020/2021
Station du PANTOU PLOUGONVER Traitement complet	600	116 418	117 153	+0,63 %

### • Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2020	2021	Variation
Ressources propres	116 418	117 153	+0,63 %
Importations	24 235	25 666	+5,90 %
<b>Total général</b>	<b>140 653</b>	<b>142 819</b>	<b>+1,54 %</b>

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 059	1 057	-0,19 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>1 059</b>	<b>1 057</b>	<b>-0,19 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

### • Répartition des abonnés par commune

CHAPELLE-NEUVE (LA)	229
GURUNHUEL	235
LOC-ENVEL	71
PLOUGONVER	522
<b>Total des abonnés</b>	<b>1 057</b>

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2020	2021	Variation
Volume produit	116 418	117 153	+0,63 %
Volume importé	24 235	25 666	+5,90 %
Volume exporté	- 17 215	- 16 666	-3,19 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>123 438</b>	<b>126 153</b>	<b>+2,20 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	97 263	94 068	-3,28 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>97 263</b>	<b>94 068</b>	<b>-3,28 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 89 m³ par an. Elle était de 92 m³ en 2020.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2020 [m³]	Exporté en 2021 [m³]
SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT - ARGOAT	17 215	16 666
Volume total exporté	- 17 215	- 16 666

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2020	2021	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	153,3	153,3	-0,01 %

# ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

## ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2022, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 7,5 % par rapport aux tarifs de base établis au 1<sup>er</sup> janvier 2016.  
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

## ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

### ● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2021	1 <sup>er</sup> jan 2022
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

# SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG

EAU POTABLE : GOAS KOLL

2021

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2021	1 <sup>er</sup> jan 2022	Variation	
<b>Part de l'exploitant</b> Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,29	30,86	+1,88 %	
	Abonnement 60 mm et +	30,29	30,86	+1,88 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	0,965	0,984	+1,97 %
		N° 2 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	0,849	0,865	+1,88 %
		N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,849	0,865	+1,88 %
		N° 4 (1 001 à 2 000 m <sup>3</sup> )	0,746	0,760	+1,88 %
		N° 5 (au-delà de 2 000 m <sup>3</sup> )	0,746	0,760	+1,88 %
Vente en Gros	0,416	0,424	+1,92 %		
<b>Part de la collectivité</b> Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	55,81	56,37	+1,00 %	
	Abonnement 60 mm et +	576,02	581,78	+1,00 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	0,5182	0,523	+0,93 %
		N° 2 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	0,5835	0,589	+0,94 %
		N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,4336	0,438	+1,01 %
		N° 4 (1 001 à 2 000 m <sup>3</sup> )	0,2785	0,281	+0,90 %
		N° 5 (au-delà de 2 000 m <sup>3</sup> )	0,2092	0,211	+0,86 %
Vente en Gros	0,3000	0,300	+0,00 %		
<b>Redevances et taxes</b>	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %	
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0482	0,0322	-33,20 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

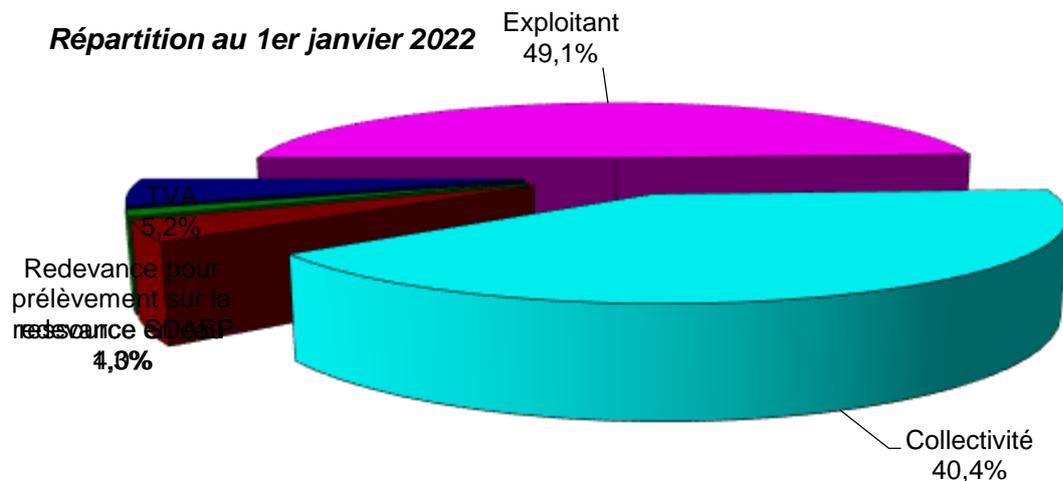
### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2021	1 <sup>er</sup> jan 2022	Variation
Exploitant	143,77	146,56	+1,94 %
Collectivité	119,30	120,45	+0,96 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,78	3,86	-33,22 %
TVA	15,45	15,56	+0,71 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>296,30</b>	<b>298,43</b>	<b>+0,72 %</b>

**Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)**  
+1,50 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,49 €/m<sup>3</sup>  
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 0,0025 €/l

### Répartition au 1er janvier 2022



**SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG**

EAU POTABLE : GOAS KOLL

2021

**LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution**

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2021	1 <sup>er</sup> jan 2022	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,29	30,86	+1,88 %
	Abonnement 60 mm et +	30,29	30,86	+1,88 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	0,965	0,984	+1,97 %
	N° 2 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	0,849	0,865	+1,88 %
	N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,849	0,865	+1,88 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m <sup>3</sup> )	0,746	0,760	+1,88 %
	N° 5 (au-delà de 2 000 m <sup>3</sup> )	0,746	0,760	+1,88 %
	Vente en Gros	0,416	0,424	+1,92 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	55,81	56,37	+1,00 %
	Abonnement 60 mm et +	576,02	581,78	+1,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	0,5182	0,523	+0,93 %
	N° 2 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	0,5835	0,589	+0,94 %
	N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,4336	0,438	+1,01 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m <sup>3</sup> )	0,2785	0,281	+0,90 %
	N° 5 (au-delà de 2 000 m <sup>3</sup> )	0,2092	0,211	+0,86 %
	Vente en Gros	0,3000	0,300	+0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0482	0,0322	-33,20 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

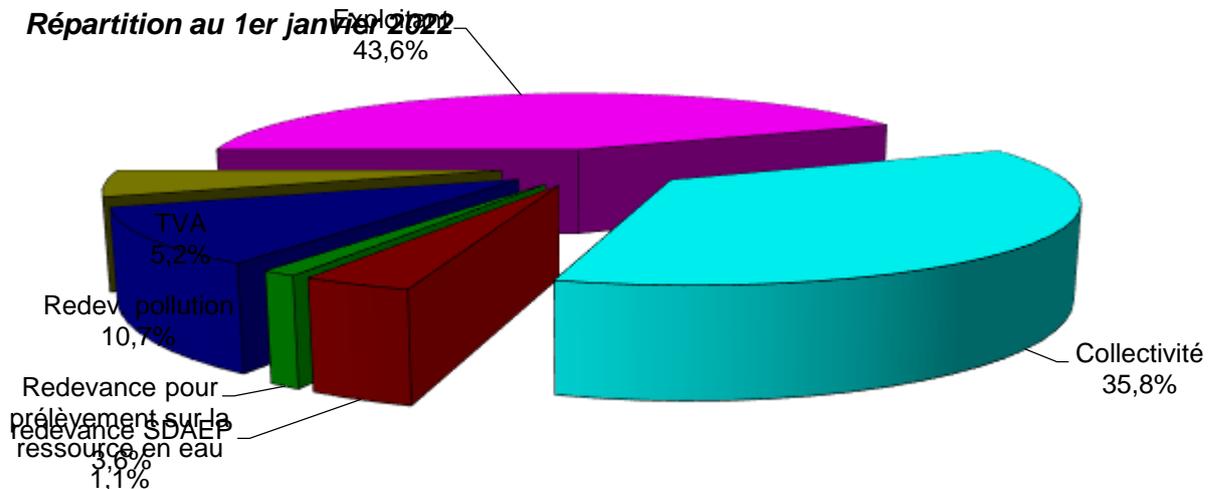
\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>• Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2021	1 <sup>er</sup> jan 2022	Variation
Exploitant	143,77	146,56	+1,94 %
Collectivité	119,30	120,45	+0,96 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,78	3,86	-33,22 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	17,43	17,54	+0,63 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>334,28</b>	<b>336,41</b>	<b>+0,64 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+1,50 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :2,80 €/m<sup>3</sup>Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0028 €/l

**Répartition au 1er janvier 2022**

## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

### ● Recettes de la collectivité

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	103 426,40 €	104 428,80 €	+0,97 %
dont abonnements	58 056,77 €	58 882,42 €	+1,42 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 462,86 €	- 991,24 €	-114,16 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>102 963,54 €</b>	<b>103 437,56 €</b>	<b>+0,46 %</b>

### ● Recettes de l'exploitant

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	114 686,12 €	115 863,07 €	+1,03 %
dont abonnements	31 118,70 €	31 968,35 €	+2,73 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 108,36 €	- 1 050,03 €	-869,02 %
Recettes de volume exporté		7 726,19 €	
Régularisation des volumes exportés (+/-)		14 846,51 €	
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>114 577,76 €</b>	<b>137 385,74 €</b>	<b>+19,91 %</b>

# ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

## ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

### Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	18	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	21	4	81,0 %	Métabolite : ESA-Métolachlore

Depuis le 1er avril 2021, certains métabolites de pesticides sont surveillés au titre du contrôle sanitaire des ARS.

La qualité de l'eau concernant ces molécules est déterminée par deux seuils agissant de façon complémentaire. D'une part, il existe une limite de qualité réglementaire pour les pesticides et leurs métabolites pertinents, fixée à 0,1µg/l par molécule (0,5µg/l pour l'ensemble des molécules). D'autre part, sur le plan sanitaire, pour évaluer et gérer une situation de dépassement de ce premier seuil, des valeurs sanitaires individuelles (Vmax) sont établies par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour certaines substances actives et métabolites pertinents.

Dans le cas présent, les autorités sanitaires ont constaté en 2021 des dépassements de la limite de qualité réglementaire pour le métabolite pertinent ESA-Métolachlore sans dépassement de sa valeur sanitaire individuelle (Vmax = 510 µg/l) ce qui autorise par dérogation la consommation humaine de l'eau distribuée sur une période limitée à 3 ans éventuellement reconductible une fois.

## ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

<b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,</b> calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
<b>80 %</b>

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

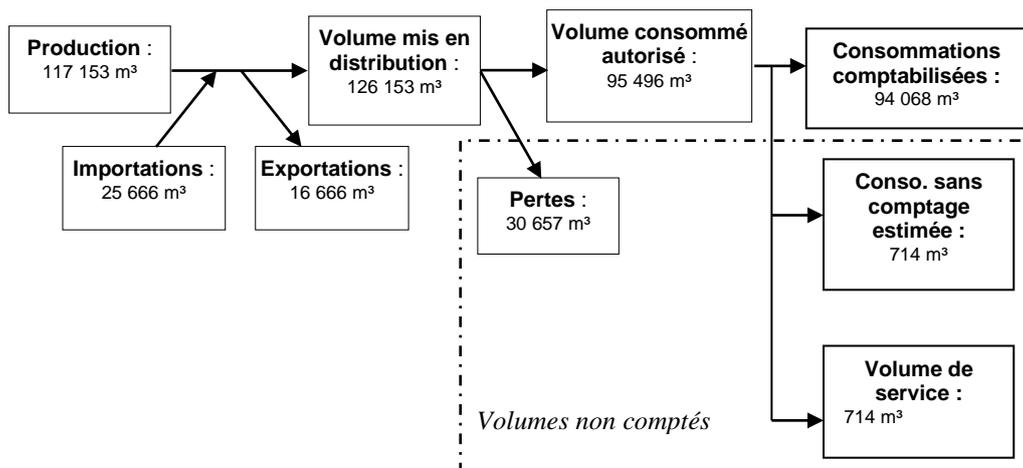
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>110</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 714 m<sup>3</sup>.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 714 m<sup>3</sup>.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

### - rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	80,8 %	82,6 %	82,6 %	82,4 %	78,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

### - indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perles) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	0,5	0,5	0,6	0,5	0,6

### - indice linéaire de pertes en réseau =

perles / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5

### - indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	1,9	2,1	2,2	2,1	2,0
Seuil de rendement [%]	65,4 %	65,4 %	65,4 %	65,4 %	65,4 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0,082	0,565	4,555	3,373

### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,1 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Extension/bouclage AEP - Bourg de Plougonver	464 €
38ème tranche - Travaux AEP - Programme 2020	96 354 €
36ème tranche - Travaux AEP - Programme 2019	116 195 €

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	0,00 €	0,00 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2017	2018	2019	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	55 874,60 €	49 350,16 €	55 809,29 €	53 607,41 €	53 607,41 €

### ■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Marché à bons de commande (travaux extension / renouvellement réseau AEP)	30 000 €
Etude hydrogéologique / PPC	20 000 €
Station du Pantou / Bâche des eaux de lavage	65 000 €
Sectorisation : Programme 2021	13 750 €
Etude/ Diagnostic / Gestion du risque CMV	131 468 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2020	2021
montants des abandons de créance	152,00 €	95,00 €